



VILLE DE
**BOULOGNE-
BILLANCOURT**

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 178

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 11 février 2016

Appel nominal / 2

Désignation du secrétaire de séance / 2

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au Maire / 2

Approbation des procès-verbaux des séances du 10 décembre et du 18 décembre 2015 / 2

Communication sur l'actualité GPSO / 2

1. Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Modification statutaire relative à la répartition des sièges au sein du Comité du SIGEIF / **2**

2. Adhésion au Syndicat Vélib Métropole / **3**

3. Accord de la Ville à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest d'achever la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme / **3**

4. Accord de la Ville à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest d'achever la procédure de déclaration de projet «57 Métal - Square Com» emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme / **5**

5. Rapport 2015 sur la situation en matière de développement durable / **9**

6. Rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes / **9**

7. Débat sur les orientations budgétaires (DOB) de l'exercice 2016 relatif au budget principal et aux budgets annexes / **11**

8. Demandes de subventions - Prévention - Sécurité – Politique de la Ville - Culture - Autorisation donnée au Maire de solliciter des subventions et de signer les actes afférents / **16**

9. Personnel communal – Mesures diverses / **16**

10. Centre social de Boulogne-Billancourt- Autorisation donnée au Maire pour signer la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine / **17**

11. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement des écoles privées pour l'année 2016 - Convention de participation au projet scientifique du lycée Notre-Dame de Boulogne / **17**

12. Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018 avec la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine - Autorisation donnée au Maire de le signer. / **18**

13. Convention de partenariat entre la ville de Boulogne-Billancourt, la société Roche, le cinéma Pathé de Boulogne-Billancourt, l'OTBB et l'ADK92 - Autorisation donnée au Maire de signer la convention / **18**

Questions orales / 19

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Le 11 février 2016 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire adjoint, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 5 février 2016.

Monsieur Gauthier MOUGIN, Premier Maire adjoint, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, M. Léon SEBBAG, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOULLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RICQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mlle Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, Mme Isabelle WEILL, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. BAGUET qui a donné pouvoir à M. MOUGIN ;
Mme BOUÉE qui a donné pouvoir à M. SEBBAG ;
Mme MISSOFFE qui a donné pouvoir à Mme de BEAUVAL jusqu'à 19h30 ;
M. DENIZIOT qui a donné pouvoir à Mme VETILLART, jusqu'à 20 heures ;
Mme GENDARME qui a donné pouvoir à Mme de MAISTRE, jusqu'à 19h45 ;
Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. LABRUNYE ;
M. PAPIILLON qui a donné pouvoir à M. LOUAP ;
M. DENIS qui a donné pouvoir à Mme CORNET-RICQUEBOURG ;
M. DUHAMEL qui a donné pouvoir à M. LAURENCIN ;
Mlle CARDETAS qui a donné pouvoir à Mme MOREL jusqu'à 19h30 ;
M. COHEN qui a donné pouvoir à Mme PAJOT.

À partir de 20h10 Mme DRIDI-BLANGER donne procuration à Mme SELFANI.

Absents à partir de 19h35 : Mme WEILL, Mlle CARDETAS,

Mme PAJOT, M. LAURENCIN, Mme MOREL.

Mlle Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2015

En l'absence de commentaires, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. MOUGIN : Cette communication vous a été remise sur table. Je vous laisse donc en prendre connaissance.

1. Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) - Modification statutaire relative à la répartition des sièges au sein du Comité du SIGEIF

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire adjoint, rapporteur

Les statuts de ce syndicat ont été modifiés pour tenir compte des nouvelles représentations, suite à l'intégration des établissements publics territoriaux en vertu de la loi NOTRÉ. En conséquence de quoi, il nous est demandé notre avis en tant que ville membre du SIGEIF.

Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

Séance du 11 février 2016

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. ADHÉSION AU SYNDICAT VÉLIB' MÉTROPOLE

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire adjoint, rapporteur

Cette délibération a trait à la future création d'un syndicat d'études, dont l'objet consiste à travailler à l'extension de l'actuel périmètre du service Vélib'. Ainsi que vous le savez, et de par un arrêt du Conseil d'État de 2008, le périmètre du service Vélib' était contingenté à 1,5 kilomètres au-delà de la limite communale de Paris. De fait, Boulogne-Billancourt peut bénéficier d'un certain nombre de stations. Toutefois, nous ne pouvons par exemple disposer d'une station dans la ZAC Renault Val-de-Seine, puisque cette zone se situe au-delà de la limite fixée par le Conseil d'État.

Cependant, l'extension du service Vélib' apparaît naturelle et indispensable pour tous, l'Atelier parisien d'urbanisme (Apu) a retenu un schéma pour réfléchir à un futur service étendu. Celui-ci serait imaginé et pensé par un futur syndicat «Vélib' métropole», qui devrait être créé au début du mois de mars. En tant que ville utilisatrice du système Vélib' actuel, nous sommes appelés à devenir membre fondateur de ce syndicat, dans lequel nous disposerons d'un représentant.

S'agissant des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt, il nous est apparu cohérent de proposer des conseillers métropolitains, puisque ce futur syndicat couvrira le périmètre de compétences de la Métropole du Grand Paris (MGP). C'est pourquoi je vous propose modestement ma candidature en tant que représentant titulaire. En ce qui concerne le membre suppléant, j'ai reçu la candidature de Madame LAVARDE-BOËDA. Y a-t-il d'autres candidats ? (Il n'y en a pas). Êtes-vous d'accord pour procéder à un vote à main levée ?

(Le Conseil municipal accepte le vote à main levée). Merci.

Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets donc cette délibération aux voix dans son ensemble.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Ont obtenu :

Pour le membre titulaire : M. Gauthier MOUGIN, 55 voix, élu
Pour le membre suppléant : Mme Christine LAVARDE-BOËDA, 55 voix, élue

3. Accord de la Ville à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest d'achever la procédure de révision générale du Plan Local d'Urbanisme

M. Gauthier MOUGIN, Maire-adjoint, rapporteur

Conformément aux dispositions de l'article 59 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015, introduites aux articles L.5219-5 II du code général des Collectivités territoriales et L.134-2 du code de l'Urbanisme, la compétence relative au plan local d'urbanisme (PLU) a été transférée à l'Établissement Public Territorial (EPT) Grand Paris Seine Ouest (GPSO) dès sa création au 1^{er} janvier 2016.

C'est donc GPSO qui suivra désormais la révision générale de notre PLU, avec les services de la Ville, qui interviendront en tant que support. Néanmoins, nous devons acter formellement ce transfert.

Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

M. LABRUNYE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*, avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? Madame SHAN, puis Monsieur GABORIT.

Mme SHAN : Je précise simplement que nous ne nous sommes pas abstenus en commission, nous n'avons simplement pas pris part au vote.

M. MOUGIN : Le règlement stipule que vous ne pouvez pas ne pas prendre part au vote si vous êtes présente. Vous devez donc quitter la séance. Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Je pense que vous faites une confusion, car cette règle s'applique uniquement au conseil municipal et non aux commissions. En ce qui nous concerne, nous allons parfaitement prendre part au vote concernant cette délibération et je vais vous expliquer dans quel sens. D'ailleurs, si vous me le permettez, j'interviendrai sur les délibérations 3 et 4 puisqu'elles ont la même finalité, sinon le même objet.

Premièrement, comment cette question se pose-t-elle en droit ? Nous savons qu'il est prévu un transfert de compétences en

matière d'urbanisme des communes vers les établissements publics territoriaux. En effet, en vertu d'une modification résultant de l'ordonnance du 23 septembre 2015, ceux-ci voteront désormais un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui remplacera les PLU actuels, selon l'article L.134-2 du code de l'urbanisme. Par ailleurs, l'article L.134-9 du même code, dispose que *le conseil de territoire peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un PLU ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création et encore en cours à cette même date.*

Il nous est donc demandé de nous engager dans cette voie pour deux textes qui, paraît-il, seraient en cours de réalisation, à savoir d'une part la révision globale de notre PLU et de l'autre une déclaration de projet pour l'immeuble *57 Métal* ou *Square Com*, que nous appelons pour notre part *bâtiment Vasconi*, du nom de son créateur, qui est inscrit dans l'histoire de Renault. Notre position est la suivante pour ces deux délibérations. Concernant la révision du PLU, nous pouvons comprendre le raisonnement suivant : puisque l'élaboration initiale du PLUI sera confiée au territoire, avec des transferts de personnels et de moyens, pourquoi ne pas la confier à GPSO ? À notre avis, quel serait l'intérêt de continuer l'élaboration d'un PLU ville, sachant qu'un PLUI sera adopté par le Conseil du territoire ? Il n'est donc pas utile de demander aujourd'hui à l'Établissement Public Territorial de s'engager en plus dans la finalisation de notre PLU bouloonnais, d'autant plus qu'il ne le terminera jamais, puisque ce plan sera remplacé par un PLUI.

S'agissant du bâtiment Vasconi, les choses sont totalement différentes. Cette affaire montre en effet qu'il existe à la fois une illégalité flagrante et que la procédure est parfaitement inopportune. Pour ce qui est de l'illégalité flagrante, je l'ai découverte à la lecture d'un texte que je ne connaissais pas, grâce aux panneaux municipaux. J'ai alors appris que le Maire avait pris un arrêté dont je vous livre le contenu :

«Article 1 : Il est décidé d'engager la procédure de déclaration de projet sur le site dit "57 Métal-Square Com" emportant mise en comptabilité du plan local d'urbanisme.

Article 2 : Le projet de déclaration de projet entraînant mise en compatibilité du PLU fera l'objet d'un examen conjoint avec l'État et les personnes publiques associées.[...]

Article 3 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise [...] dans les deux mois suivant sa date de publication.»

Autrement dit, le Maire a décidé seul, le 30 décembre dernier, d'engager la procédure de mise en compatibilité entraînant la révision du PLU. Or, cette attribution revient au Conseil municipal et non pas au Maire. Il lui appartient ensuite d'exécuter simplement les délibérations du Conseil municipal. Aussi, pourquoi le Maire a-t-il pris cette décision, alors qu'il connaissait parfaitement l'existence de cette procédure, et que nous nous étions déjà réunis deux fois pour voter sur ce sujet depuis le 21 septembre 2015 ? Nous aurions eu largement le temps de prendre connaissance d'un projet, pour lequel nous aurions alors engagé la procédure de déclaration pour mettre ce PLU en compatibilité.

J'ai ensuite consulté la jurisprudence du Conseil d'État, dans lequel figurait un arrêt du 4 juin 2014. Ce dernier statuait précisément sur la possibilité pour le Maire de prescrire lui-même une décision d'urbanisme par arrêté. Un des considérants était le suivant : «*Il résulte [des dispositions combinées des articles citées précédemment] que si l'élaboration et la révision du PLU doivent être prescrites par une délibération du Conseil municipal, l'engagement de la procédure de modification du plan n'est pas subordonnée à l'intervention d'une telle délibération.*» et que celle-ci peut-être régulièrement engagée par le Maire. Cela signifie que le Maire ne peut engager une procédure autre que celle de la modification sans consulter le Conseil municipal. Pour autant, dans le cas présent, il ne s'agit pas d'une modification, mais bien d'une déclaration de projet entraînant mise en compatibilité.

En effet, en vertu de la clause générale de compétence du Conseil municipal, je n'ai jamais vu un maire prendre un arrêté relevant de la compétence de son Conseil. Je m'excuse, mais cela porte un terme ; celui de forfaiture. Le fait de s'octroyer un pouvoir que l'on ne possède pas est grave. Ceci dit, le Maire a peut-être été mal conseillé ou peut-être ne s'en est-il pas aperçu. S'il s'agissait d'une urgence, je n'ai aucune trace d'une jurisprudence quelconque affirmant que le Maire peut se substituer à son Conseil municipal. Cela est donc illégal.

J'ajoute que cette décision est totalement inopportune. Pourquoi ? Parce que nous ne savons rien de ce projet ! En effet, il est inadmissible de se retrouver devant une délibération expliquant que nous allons confier au territoire le soin d'achever une procédure de déclaration de projet, alors que rien n'est dit sur ce projet. D'ailleurs, je me souviens d'un débat ici même sur ce sujet, durant lequel le Maire avait fait part de son accord entier avec mon analyse, à savoir qu'il fallait conserver ce bâtiment et qu'il ne fallait en aucun cas modifier le PLU pour y permettre la construction de bureaux. Il a même déclaré : «le PLU nous protège».

Or, Monsieur le Maire a décidé tout seul, le 30 décembre dernier, dans le secret de son cabinet, de réviser ce PLU pour permettre une opération que nous ne connaissons même pas. Nous savons simplement qu'un fonds britannique – qui n'est d'ailleurs pas britannique du tout, mais chinois – souhaite investir pour construire des bureaux. Ses représentants se sont aperçus qu'ils sont coincés car cet immeuble ne peut pas être démolé et que le Conseil municipal a décidé unanimement qu'il n'était pas question de construire. En définitive, ils se sont dégagés de l'opération et sont allés voir Paribas Immobilier, qui connaît bien Boulogne-Billancourt pour avoir rénové les tours City-light, et lui ont finalement vendu ce projet, sans que nous connaissions les dédommagements. Dès lors, le Maire affirme qu'il s'agit d'une belle opération, qui nous permettra notamment de gagner de l'argent. Toutefois, l'urbanisme dans une ville a-t-il vocation à gagner de l'argent ou à aménager la ville ? Quoi qu'il en soit, vous avez fait là une très mauvaise action, d'autant plus que vous n'avez consulté personne dans cette affaire. En effet, l'opposition ne sait rien de cette opération, hormis quelques fuites de la presse. Voilà donc pourquoi nous voterons contre la délibération n°4.

De la même façon, nous voterons aussi contre la délibération n°3, non pas par contagion, mais du fait de l'article L.134-5 du code de l'urbanisme qui prévoit qu'il est possible de réaliser des plans de secteur au sein du PLU. Or, nous savons bien qu'un plan de secteur correspondra à la ville de Boulogne-Billancourt. Aussi, quoi de mieux que d'élaborer nous-mêmes notre propre PLU, même s'il ne pourra pas s'appliquer compte tenu du PLU ? Si cela devait être le cas, nous dirions alors au Conseil de territoire que nous savons ce que nous voulons et lui demanderions de l'intégrer dans un plan de secteur. Nous aurions ainsi l'urbanisme que nous souhaitons. Certes, les regroupements, les communautés d'agglomération ou les conseils de territoire sont une bonne chose. Cependant, il faut aussi savoir décider des affaires purement boulonnaises, tels que notre PLU et l'immeuble Square Com. D'ailleurs, je dénie le droit aux communes avoisinantes de dire leur mot dans cette affaire, car ce n'est pas à elles de prendre les décisions. *Le PLU nous protège*, disait le Maire. Cela est un leurre. Il ne nous protège pas dès lors qu'il le jette aux orties. Merci de votre attention.

M. MOUGIN : Y a-t-il d'autres interventions ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : J'aimerais prendre les choses dans l'ordre et intervenir sur la délibération n°3. Certaines explications nous ont été données en commission. Pour autant, le détail évoquant le PLU sectoriel a dû m'échapper et nous n'avions pas connaissance de cette possibilité. De fait, nous changeons notre position et votons contre cette délibération.

M. MOUGIN : Merci. Je mets donc aux voix la délibération n° 3.

La délibération n° 3 est adoptée à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.

4. Accord de la Ville à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest d'achever la procédure de déclaration de projet 57 Métal - Square Com emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

M. Gauthier MOUGIN, Maire adjoint, rapporteur

Effectivement, Monsieur Gaborit a raison de dire que cette procédure a été initiée tardivement, postérieurement à notre séance du 18 décembre. La raison en est très simple. Nous n'avons pas l'habitude à Boulogne-Billancourt de procéder de la sorte. D'ailleurs, les dernières déclarations de projets sur lesquelles vous étiez amenés à vous prononcer peuvent en attester.

Contrairement à ce que dit Monsieur Gaborit, le fait d'initier une procédure de déclaration de projet, emportant mise en compatibilité, est du ressort du Maire. Ce dernier a l'option de faire délibérer l'assemblée sur la question. Il s'agit simplement d'initier la procédure. Concrètement, nous avons pris cette décision car le 57 Métal, qui a fait l'objet d'une transaction immobilière à très haut niveau entre Renault et la société Europa Wanda, s'est faite « dans notre dos » – pardonnez-moi l'expression. Les dirigeants sont en effet allés voir le Maire en lui disant qu'ils venaient d'acheter ce bâtiment à un prix donné et qu'ils avaient l'intention de construire 70 000 mètres carrés sur cette parcelle, ce que le PLU ne permet pas. Le Maire a tout simplement répondu qu'il n'en était pas question, d'autant plus qu'il ne connaissait pas ces investisseurs. Il leur a également rappelé que d'autres promoteurs étaient venus le voir avant cette transaction pour lui demander son avis et qu'il avait répondu la même chose. En définitive, le PLU nous protège, car il n'est pas possible de construire à R+1 à cet endroit. En revanche, le PLU ne protège pas le bâtiment du 57 Métal. Il défend uniquement les bâtiments dits « remarquables », catégorie bien précise protégée au sein de la Ville dans lesquelles les promoteurs ou les propriétaires ne peuvent pas faire n'importe quoi.

De leur côté, les investisseurs ne l'ont pas entendu de cette oreille, faisant valoir que le terrain était pollué. Pour autant, ils ont simplement oublié de dire – et les services de la direction de l'Environnement de la Préfecture maîtrisent parfaitement le sujet – que cette pollution était circonscrite à

l'emplacement de la parcelle, que celle-ci était surveillée en permanence et qu'il n'existait aucun risque de pollution. Des tracts ont aussi été distribués affirmant que nous étions des criminels, que nous empêchions la démolition du 57 Métal et la dépollution du site, et par conséquent que les enfants de la crèche La Girafe située juste à côté étaient en grand danger. En somme, les choses sont allées très loin dans le conflit et dans les injures, ce qui était inacceptable, tout comme l'attitude désinvolte de cette personne à l'égard des riverains et de la Ville.

Un bras de fer s'est donc engagé avec la Ville et Renault, vendeur quelque peu dolosif (au sens du droit civil), dans la mesure où l'introduction de son contrat de vente évoquait «une constructibilité potentielle de 70 000 mètres carrés», sachant très bien que cela était illégal à cet endroit. Par ailleurs, je vous rappelle au passage – pardonnez-moi cette incise – que nous avons demandé à Frédéric Mitterrand, à l'époque ministre de la Culture, de classer ce bâtiment, ce qu'il a fait pour une période probatoire d'un an. Entre temps, Monsieur Mitterrand a quitté le Ministère suite à une alternance politique. Nous nous sommes ensuite adressés à Madame Aurélie Filippetti, qui a refusé de classer cet immeuble et n'a plus jamais voulu entendre parler de cette affaire. J'ajoute que de nombreux courriers ont été adressés dans ce sens et qu'une mobilisation des architectes a eu lieu à la demande du gendre de Monsieur Vasconi, lui-même architecte. Malgré cela, ce bâtiment n'a pas été classé et n'a reçu aucune protection de la part du ministre de la Culture. Le Maire avait même parlé à l'époque du silence assourdissant de la Ministre Filippetti.

Face à cette situation de blocage, Europa Wanda a ensuite déposé un permis de démolir qui lui, était recevable. Je précise que ce bâtiment n'est actuellement protégé par aucun texte ni aucune disposition, ni dans le PLU de la Ville, ni ailleurs. Il est donc fragile juridiquement. Or, nous avons refusé deux fois ce permis de démolir. Le propriétaire nous a ensuite entraînés deux fois devant le tribunal et, par deux fois, ce dernier nous a fait injonction, en référé, de revenir sur notre décision. Le propriétaire a donc saisi le tribunal sur le fond, qui devait se prononcer en octobre dernier, date à laquelle nous n'avions toujours pas reçu son jugement. Entre temps, la ministre de la Culture ayant quand même entendu les protestations et les cris des architectes, ainsi que nos demandes répétées, a bien voulu nommer un préfet médiateur, le Préfet honoraire Duport. Celui-ci a alors immédiatement entrepris une médiation, afin de mettre tous les acteurs autour de la table, en vue de parvenir à un accord global entre la Ville, le vendeur et le propriétaire.

Au final, cet accord a pu être trouvé, grâce à l'intervention d'une quatrième personne, bien connue à Boulogne-

Billancourt, à savoir la société BNP Paribas Immobilier. Celle-ci a ensuite proposé d'investir à cet endroit et de maintenir en l'état la partie historiquement et architecturalement la plus intéressante du bâtiment. Aussi, contre cet accord négocié avec le propriétaire et l'ensemble des partenaires de préserver cette partie, et compte tenu du fait qu'il s'agissait d'une médiation sous l'égide d'un préfet honoraire, il nous est apparu intéressant de donner notre accord à cette solution. Néanmoins, cet accord ne pouvait être valide qu'en libérant uniquement une partie des droits à construire, dans une limite beaucoup plus raisonnable que ce que demandait Europa Wanda, à savoir la destruction totale de ce bâtiment. En contrepartie, la Ville a demandé que lui soit restitué un certain nombre d'espaces publics : une place, un recul des façades pour un élargissement de la rue du Pont-de-Sèvres. Or, c'est uniquement sous le bénéfice de cet accord que nous pouvions proposer au futur acquéreur pressenti (BNP Paribas Immobilier) de libérer des droits à construire par le biais d'une déclaration de projet.

C'est en tout cas dans ces conditions que nous avons la volonté de vous présenter cette délibération lors du Conseil municipal de décembre dernier. Pour autant, nous savions aussi que le jugement du tribunal nous enjoindrait de délivrer ce permis de démolir et qu'il annulerait le refus. Nous cherchions simplement à gagner du temps. En définitive, ce jugement est intervenu le 22 décembre. Certes, nous aurions pu vous convoquer le 24 décembre, car rien ne s'y opposait. Toutefois, nous avons considéré que cela n'était pas de bonne politique, compte tenu du fait que les dispositions du code de l'urbanisme nous permettaient de lancer cette procédure, et sur laquelle vous auriez de toute façon été informés. De fait, contrairement à ce qui a pu être dit ici, il ne s'agit pas d'une volonté délibérée et illégale de cacher quoi que ce soit. Nous voulions avant tout préserver l'immeuble du 57 Métal, ce qui arrivera probablement si l'accord passé entre les partenaires privés arrive à son terme. Cela signifie que la silhouette du bâtiment est aujourd'hui préservée, tout comme la façade industrielle sur les quais ou encore les chaînes extérieures. En revanche, 39 000 mètres carrés seront construits et le bâtiment comportera une sur-hauteur par rapport à l'existant. Cette dernière ne sera d'ailleurs pas si dramatique puisqu'elle restera dans les mêmes mesures que le reste de la ZAC.

Voilà donc ce qui est proposé aujourd'hui. Cette solution vient directement de la médiation engagée par le Préfet Duport. Grâce à cet accord, le bâtiment sera préservé et des bureaux de faible hauteur sortiront de terre. D'ailleurs, cette opération nous permettra de récupérer quelques participations des constructeurs au passage, ce qui est toujours bon à prendre. De plus, nous récupérerons une place publique et pourrons élargir la rue du Pont-de-Sèvres, sachant que la sortie de la gare du Grand Paris sera située au pied de cet

Séance du 11 février 2016

immeuble. Enfin, la dépollution sera achevée, puisque qui dit construction dit dépollution. Il n'est donc pas question de forfaiture et nous n'avons rien à cacher. Nous ne sommes pas des voyous et nous n'avons pas fait les choses dans le mauvais sens. Certes, je sais que certains sont contre cette opération, de la même manière qu'ils sont contre la gare du Grand Paris, contre les tours de General Electric ou encore contre la cité musicale. Pour ma part, mon choix est fait. Je préfère un 57 Métal conservant une architecture de faible sur-hauteur, plutôt qu'un 57 Métal entièrement rasé.

Je vous demande donc de faire le même choix, en vous rappelant que l'objet de cette délibération ne consiste pas à valider cette procédure, mais de permettre à l'EPT de la reprendre. J'ajoute que cette procédure a été choisie – de même que la procédure de révision générale du PLU, votée avant le 31 décembre – car nous n'avons plus la compétence urbaine depuis le 1^{er} janvier. De plus, il faudra attendre 2020 pour avoir un nouveau PLU élaboré par GPSO – date à laquelle les EPT sont d'ailleurs susceptibles de disparaître –, compte tenu des difficultés rencontrées par chaque commune pour réaliser elles-mêmes leur propre PLU. Dans le cas présent, le PLU sera révisé sous l'égide de GPSO. Nous serons même en mesure de vous le présenter au Conseil territorial en septembre 2017. Il se pourrait aussi que nous n'ayons plus de PLU à partir du 31 décembre 2016, puisqu'il n'avait pas été grenellisé avant la date limite. Nous passerons alors au règlement national urbain. Y a-t-il des interventions ? Monsieur Gaborit.

M. GABORIT : Je retire le mot «forfaiture», car je constate qu'il vous a choqué. Disons que l'acte est illégal. D'ailleurs, votre délibération l'est également, car, si vous lisez l'article L.134-9 de l'ordonnance de septembre, vous constaterez que «le Conseil du territoire peut décider, après accord de la commune, d'achever toute procédure d'élaboration». Or, dans ce rapport, c'est la commune qui abandonne elle-même sa compétence, ce qui n'est pas prévu par les textes. D'ailleurs, puisque vous connaissez parfaitement le droit public et que vous êtes extrêmement compétent, vous connaissiez très bien l'arrêt cité précédemment. De fait, lancer une procédure consiste à en prendre l'initiative. C'est donc au Conseil municipal seul de la prendre. Enfin, vous dites que vous avez protégé cet immeuble. Il l'a été par le Maire et son adjoint, ainsi que par les services. En revanche, l'opposition n'est absolument au courant de rien. Personnellement, j'aimerais bien savoir ce qu'il en est, et consulter le plan. Où est le projet ? et pourquoi ne pas nous le montrer ? Par ailleurs, la politesse aurait voulu que vous adressiez au moins à l'ensemble du Conseil municipal l'arrêté du Maire. Bref, je vous reproche de ne rien nous montrer.

M. MOUGIN : Monsieur Gaborit, je pense que nous allons

mettre un terme à ce débat, car vous nous prêtez les pires intentions du monde. Que croyez-vous que nous faisons ?

M. GABORIT : Dans ce cas, pourquoi ne vous montrez-vous pas le projet ?

M. MOUGIN : Parce que ce projet ne nous appartient pas pour l'instant. Il appartient au maître d'ouvrage pressenti et à son architecte.

M. GABORIT : J'en ai vu de nombreux projets d'architectes !

M. MOUGIN : Si vous souhaitez inciter certains à faire un recours contre cette procédure, faites-le.

M. GABORIT : J'ai les mêmes droits que vous !

M. MOUGIN : C'est entre votre conscience et vous !

M. GABORIT : Arrêtez les procès d'intention !

M. MOUGIN : C'est vous qui nous faites un procès d'intention. Vous nous accusez d'avoir sauvé le 57 Métal, ce qui, pardonnez-moi est quelque peu paradoxal.

M. GABORIT : Je vous demande simplement de voir le projet.

M. MOUGIN : Je rappelle tout de même que, si les promesses passées entre les partenaires tombaient, le permis de démolir serait valide. Aussi, que souhaitez-vous avec vos tirades ? Souhaitez-vous que le 57 Métal fasse l'objet d'un permis de démolir, validé par le tribunal administratif, qui nous a enjoint de le délivrer ? En effet, ce dernier nous a répété par trois fois que notre arrêté était illégal. Par ailleurs, j'informe l'assemblée qu'une réunion publique se tiendra le 14 mars prochain, durant laquelle tout sera mis sur la table. Vous serez donc tous conviés à voir ces projets. Enfin, souvenons-nous qu'à l'époque de Monsieur Gorse ou de Monsieur Graziani, certains considéraient que ce bâtiment n'avait aucun intérêt architectural et que personne n'avait l'idée de le sauvegarder. Aucun ne se serait mobilisé il y a 25 ans. D'ailleurs, c'est sûrement pour cette raison qu'il n'a pas été inscrit au PLU en 2004 et qu'il n'a pas été protégé. Bref aujourd'hui, nous l'avons sauvé ! Vous pouvez très bien dire que nous avons eu tort de le sauver. J'en prends acte. Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : J'aimerais revenir sur la façon dont a été engagée cette opération de déclaration de projet et sur la manière dont elle a été menée. Je parlerai donc avec ces mots de bon sens, car je ne possède pas de connaissances juridiques particulières sur ce sujet.

Les dernières informations concernant l'immeuble du 57 Métal remontent au mois de juin dernier. A cette époque, tous étaient unanimes pour empêcher la démolition du bâtiment. Nous avons également voté le lancement d'une étude permettant de résoudre le problème de la dépollution, elle aussi approuvée à l'unanimité. Plus récemment, lorsque j'ai reçu l'ordre du jour de ce Conseil, j'ai constaté qu'un point était consacré à l'immeuble du 57 Métal, alors que nous n'avions reçu aucune nouvelle information depuis le mois de juin. Nous étions jusqu'alors en droit de penser que ce qui avait été lancé de manière unanime suivait son cours et, par conséquent, qu'il n'était pas nécessaire de modifier le PLU, puisque l'immeuble était conservé dans son intégralité.

Les explications que vous nous avez données lors de la commission d'Urbanisme n'étaient que verbales. Aussi, pourquoi ne disposons-nous pas de ces informations en amont ? Pourquoi n'avons-nous pas reçu de dossier avec la délibération présentée ce soir ? Pourquoi n'avons-nous eu aucun document en commission ? Je me permets de poser toutes ces questions, car nous considérons ces relations entre l'exécutif de la mairie et l'ensemble du Conseil municipal comme anormales. Autrement dit, nous ne pouvons pas répondre à quelque chose d'aussi vague. S'agissant du fond...

M. MOUGIN : Finissez votre propos rapidement, car nous avons déjà beaucoup débattu de cette question et qu'il reste des sujets importants à aborder. Je veux bien que vous reveniez sur le fond, mais j'ai déjà répondu.

M. LAURENCIN : S'agissant du fond, donc, nous concevons cette affaire comme incompréhensible depuis le début. Comment le fonds de pension Europa Wanda a-t-il pu se laissé embarquer dans une telle aventure, d'un montant de 75 millions d'euros ?

M. MOUGIN : Vous n'avez qu'à le lui demander. Je n'en sais rien.

M. LAURENCIN : Je rappelle que toutes les parties prenantes boulonnaises étaient d'accord pour conserver cet immeuble. D'ailleurs, nous prenons acte de l'action du Maire, qui a tout fait pour défendre cette position. Nous reconnaissons également que vous vous êtes battu sur ce sujet. Le Maire a même écrit aux associations en septembre 2013 pour conforter cette position et pour signifier « sa détermination ». Dans ce courrier, il rappelait également que le PLU protégeait la Ville et qu'il n'était pas possible d'installer plus de 17 300 mètres carrés dans ce bâtiment.

Que nous est-il proposé aujourd'hui ? Personnellement, j'ai une lecture complètement différente de ce projet. Comme je n'avais que peu d'informations, j'ai essayé d'enquêter. Partons

de l'hypothèse que le 57 Métal est conservé. Je pense qu'il s'agit là d'un maquillage de la vérité, car les caractéristiques d'origine de cet immeuble vont être totalement dénaturées. D'autre part, un cube de 36 mètres de haut sera construit au centre même du bâtiment, dans lequel seront installées près de 40 000 mètres carrés de bureaux. Cette surface n'est d'ailleurs pas si éloignée des 49 000 mètres carrés demandés par Europa Wanda...

M. MOUGIN : Cela n'est pas sérieux. Vous êtes en train de nous accuser de tous les maux. De plus, je ne comprends pas votre position, si ce n'est un pur opportunisme. Je vous ai expliqué les conditions dans lesquelles nous sommes arrivés à cette heureuse issue, sous l'égide du Préfet Duport, lui-même désigné par le ministre de la Culture. Pour ce qui est de la forme, nous avons privilégié une procédure de communication et de concertation et d'envoi de documents, à toutes les parties concernées, y compris à l'assemblée délibérante. De la même façon, un commissaire-enquêteur sera nommé et des registres seront mis à disposition. Si l'opération échoue et que le permis de démolir est mis en œuvre, vous serez alors tous responsables. Excusez-moi, mais je ne comprends pas votre position. Nous avons sauvé le 57 Métal et avons suivi une procédure légale. D'ailleurs, s'il faut plaider, nous plaiderons.

Je viens également de vous expliquer les tenants et les aboutissants de cette affaire et nous avons débattu aussi bien sur le fond que sur la forme. Bref, tout a été dit. Aujourd'hui, vous contestez notre position et ce qui a été décidé sous l'égide du Préfet Duport. Vous contestez également le fait que nous ayons réussi à trouver un terrain d'entente avec l'acquéreur, qui, je le rappelle, voulait totalement raser le 57 Métal. Vous souhaitez favoriser cette solution. Dont acte.

M. GABORIT : Quand verrons-nous le projet ?

M. MOUGIN : Vous le verrez lorsque le futur propriétaire pressenti voudra bien vous le montrer. En effet, la propriété privée reste un droit imprescriptible et sacré – cela est écrit dans le Code civil. Par ailleurs, la déclaration de projet existe pour favoriser une constructibilité. Toutefois, si ce promoteur se désiste et qu'un nouveau présente un autre projet conforme à cette déclaration, il réalisera son projet. Dans le cas présent, un constructeur est déjà pressenti. Celui-ci est d'accord pour mettre de l'argent sur la table et pour aller vite.

Chers collègues, je pense que nous avons déjà suffisamment débattu de ce sujet. Je rappelle qu'une réunion publique se tiendra le 14 mars prochain, et que le propriétaire pressenti présentera son projet. Je vous propose maintenant de passer au vote.

M. LAURENCIN : Je vous demande la parole.

M. MOUGIN : En vous la refusant, je n'ai pas l'impression d'avoir sacrifié au débat démocratique. Le vote est en cours.

Mme PAJOT : Nous vous demandons la parole.

M. MOUGIN : Vous ne l'aurez pas. Je pense que nous avons suffisamment échangé. Vous aurez tout le temps de vous exprimer lors de la procédure. Nous passons au vote.

La délibération n° 4 est adoptée à la majorité, les groupes Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt et La Ville Citoyenne votant contre.

Mme PAJOT : Encore une fois, je vous demande la parole.

M. MOUGIN : Vous ne l'aurez pas. La parole est à Monsieur GALEY pour la présentation de la délibération n°5.

Le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt quitte la salle.

5. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT EN 2015

M. Bertrand-Pierre GALEY, Maire adjoint, rapporteur

En vertu de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, nous présentons un rapport de synthèse de la situation en matière de développement durable. Je rappelle que celui-ci est obligatoire pour toutes les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants et qu'il ne fait pas l'objet d'un vote. Il s'agit simplement de prendre acte de sa communication.

Concrètement, ce document s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Comme je vous l'avais exposé l'année passée, il concerne les cinq sujets de la stratégie nationale de développement durable, que sont :

- La lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère ;
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

En 2015, ont été notamment développés les axes suivants :

- Dans le cadre de la lutte contre la pollution de l'air, la Ville s'est engagée avec Grand Paris Seine Ouest aux côtés de la ville de Paris et des principales Communautés d'agglomération de la première couronne, en faveur d'un plan d'actions, concerté à l'échelle de la Métropole du Grand Paris ;
- Sur les quinze stations Autolib' en voirie prévues, treize ont été réalisées. Les deux dernières (boulevard Anatole-France et cours de l'Île-Seguin) devraient être achevées dans les prochaines semaines. Sur les six stations prévues en parc de stationnement, le chantier de la première va bientôt démarrer dans le parc de stationnement du marché de Billancourt ;
- La Ville et la Société publique locale Val-de-Seine Aménagement ont adhéré à la Charte régionale de la biodiversité ;
- Le projet éducatif territorial (PEDT) a renforcé le volet Handicap par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des enfants en situation de handicap à la rentrée 2015/2016 ;

En ce qui concerne les perspectives de l'année 2016, je citerais deux projets importants et structurants. Premièrement, le schéma directeur des berges de Seine, pour lequel nous choisissons actuellement l'équipe prestataire. Les objectifs majeurs sont le développement durable, la qualité de vie, la connexion entre les différents segments des rives, l'intégration à la ville, la cohérence d'ensemble et la sécurité, les éléments économiques et d'attractivité, ainsi que les activités de loisirs. La procédure devrait aboutir à la signature d'un contrat au plus tard début avril. Deuxièmement, nous poursuivons notre engagement dans la procédure plan climat énergie territorial (PCET) – dans laquelle nous nous sommes associé au SIPPAREC. Celle-ci inclut le bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) et des éléments permettant la réalisation du plan de déplacement de l'administration (PDA). Je vous demande de prendre acte de cette communication. Je vous remercie.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

6. Rapport 2015 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

Mme Jeanne DEFRANOUX, Maire adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, depuis 1946, l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe constitutionnel, sur le fondement duquel la loi doit garantir aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines. Toutefois, force est de constater qu'il existe un domaine dans lequel l'égalité de fait reste à construire. Il s'agit bien sûr de l'égalité

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

des droits entre hommes et femmes dans le domaine privé ainsi que dans le domaine public, et notamment celui de la sphère professionnelle y compris dans la Fonction publique, comme l'indique le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes dans la Fonction publique.

La première mesure de ce protocole rend obligatoire l'élaboration d'un rapport de situations comparées. Cependant, c'est l'application d'un décret de la loi du 4 août 2014, qui en a fixé les modalités et le contenu. Les implications sont les suivantes :

- Le rapport doit faire état de la politique des ressources humaines de la commune, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes sur son territoire ;
- Le rapport doit comporter un bilan des actions menées et des ressources mobilisées.

Les principales motivations du législateur ont été les suivantes :

- Promouvoir le bien-être pour tous les agents ;
- Jouer un rôle d'exemplarité sur l'ensemble de la commune par effet de levier ;
- Mettre en cohérence une action interne, avec la vocation d'intérêt général dévolue aux politiques publiques ;
- Moderniser la gestion des ressources humaines ;
- Renforcer l'image positive de la collectivité.

Les quatre leviers dont la collectivité dispose pour parvenir à l'égalité professionnelle ou à la réduction des inégalités sont :

- Le dialogue social, en tant qu'élément structurant ;
- Les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique. Le rapport indique : *Afin de passer d'une égalité statutaire à une égalité réelle, les employeurs territoriaux doivent mettre en œuvre toutes les mesures de nature à garantir l'égalité salariale et l'égalité des droits dans le déroulement de la carrière des agents publics, quel que soit leur statut. A ce titre, ils examinent l'ensemble des pratiques des ressources humaines, en veillant à éliminer tout stéréotype et toute démarche discriminatoire envers les femmes comme envers les hommes. La communication, l'information et la formation sont des moyens sur lesquels l'ensemble des services peuvent s'appuyer pour faire évoluer les mentalités et les pratiques.*

D'autre part, la question des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes reste centrale et récurrente. Les employeurs territoriaux doivent porter une attention particulière aux disparités pouvant exister dans les parcours professionnels des femmes et des hommes, et veiller à ce que

les procédures permettant d'apprécier la manière de servir (évaluation, réduction d'ancienneté, attribution de primes) ne pénalisent pas les agents concernés du fait de l'absence liée à un congé. En ce qui concerne les femmes, il est rappelé que les congés liés à la maternité, à la famille ou à l'état de santé ne sauraient limiter les possibilités d'avancement des agents dans le cadre de leur déroulement de carrière. De même, les employeurs territoriaux doivent veiller à ce que les agents à temps partiel ou à temps non complet bénéficient d'une évolution de carrière comparable à celle des agents à temps plein et fassent l'objet d'une attention particulière s'agissant de l'accès aux promotions et aux formations ;

- Une meilleure articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle ;
- La prévention des violences faites aux agents sur leur lieu de travail. Il appartient à la collectivité de conduire des actions de sensibilisation à la prévention des discriminations et des stéréotypes, relatifs à l'égalité professionnelle, à l'attention de l'ensemble des acteurs de la gestion des ressources humaines, ainsi que des personnels, selon les modalités adaptées aux différents publics concernés, notamment les femmes.

Chers collègues, il vous est donc demandé de prendre acte du premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes au sein de notre maison commune. Je vous remercie pour votre écoute.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Je souhaitais également intervenir sur le rapport précédent concernant le développement durable. Or, vous êtes passé très vite au point suivant sans vouloir débattre. D'ailleurs, lorsque Monsieur Baguet préside les débats, nous avons tout de même le droit de débattre, même s'il s'agit de prendre acte. Enfin, je vous renvoie à l'article 12 de notre règlement intérieur sur le fait de couper un conseiller municipal en pleine intervention.

S'agissant du rapport sur le développement durable, nous souhaitons tout d'abord souligner le travail de fond réalisé par les services pour compiler l'ensemble des textes ainsi que toutes les actions mises en œuvre par la Ville et par notre Communauté d'agglomération. Je pense également que ce travail très instructif et très pédagogique a pour objectif de mieux communiquer en direction des citoyens sur la situation du développement durable à Boulogne-Billancourt. À ce titre, nous estimons qu'il serait intéressant de développer des indicateurs plutôt que de se contenter de décrire les actions réalisées. Cela permettrait de mesurer les progrès accomplis.

Certes, certains figurent déjà dans ce rapport, comme par exemple l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments publics. Cependant, il serait également intéressant de présenter des indicateurs de suivi sur d'autres thématiques toutes aussi importantes pour nos concitoyens. Je pense notamment à la mesure de la qualité de l'air ou à celle des nuisances sonores, que nous avons déjà évoquée l'année dernière lors de la présentation de ce même rapport. Bref, serait-il possible de développer davantage d'indicateurs pour l'année prochaine, de sorte à disposer de véritables tableaux de bord mois après mois ? Nous pourrions ainsi communiquer ces informations auprès de nos concitoyens, via l'Open Data de la Ville.

Pour ce qui est du projet de délibération n° 6, le rapport traite à la fois de la situation en matière d'égalité entre les hommes et les femmes sur le fonctionnement de l'administration boulognaise ainsi que des politiques publiques menées sur les territoires. En ce qui concerne le premier point – et nous vous en remercions – il est intéressant de noter que la Ville se situe bien au-delà du seuil de 40 % de femmes dans les emplois de Direction. En revanche, la proportion de femmes à temps partiel est loin d'être équivalente à celle des hommes, tout comme pour les congés parentaux. Effectivement, la Ville ne peut pas décider à la place des personnes. Cependant, ce constat nous rappelle que nous ne sommes pas encore dans une situation d'égalité réelle, même si l'égalité de droits existe et que nous nous attachons à la faire vivre, notamment à travers ce rapport.

Par ailleurs, j'aimerais revenir sur la seconde partie de ce rapport, qui traite des politiques publiques et du recensement des initiatives menées par la municipalité, et dont la plupart sont pertinentes et intéressantes. Pour autant, serait-il possible d'étendre ces politiques publiques autour de l'égalité hommes-femmes, dans le cadre du temps périscolaire ? En effet, la réforme des rythmes scolaires, mise en place progressivement à Boulogne-Billancourt permet déjà de développer de nombreuses activités sportives et culturelles. De fait, pourquoi ne pas imaginer l'intervention d'associations dans les temps périscolaires ? Il s'agit là d'une proposition. Nous considérons effectivement que cette question doit être abordée dès le plus jeune âge pour faire évoluer les mentalités. Quoi qu'il en soit, nous vous remercions pour ces deux rapports, que nous trouvons très exhaustifs, et espérons que la situation ne fera que s'améliorer à l'avenir.

M. MOUGIN : Merci beaucoup.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

7. Débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2016 relatif au budget principal et aux budgets annexes

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire adjoint, rapporteur

Le document qui vous est présenté ce soir a été renforcé de manière significative par deux lois récentes : la loi Maptam et la loi NOTRe. Ces dernières n'auront aucune conséquence majeure pour la Ville, puisque notre document contenait déjà l'ensemble des informations qui seront exigées par la loi. Concrètement, ce document vise à présenter à l'assemblée municipale ainsi qu'à l'ensemble des citoyens les éléments qui structureront la construction du budget, que nous vous présenterons lors du prochain Conseil municipal. Deux catégories d'informations sont à prendre en compte. D'une part, les informations macro-économiques concernant l'ensemble des collectivités, et de l'autre, les informations spécifiques à la vie et à l'activité de notre commune, puisque nous construisons les trajectoires pour les années 2016 et suivantes, sur la base du budget réalisé en 2015.

S'agissant du contexte général, nous relèverons très peu d'évolutions par rapport à l'année 2015, puisque le contexte des relations entre l'État et les collectivités reste inchangé. Autrement dit, l'État poursuit la diminution de ses dotations en direction des collectivités locales, dans l'objectif de réduire le déficit public. Pour l'année 2016, la baisse est de 4 %. Elle sera portée principalement par une diminution de la dotation globale de fonctionnement, et la part forfaitaire de Boulogne-Billancourt diminuera d'environ 9 %.

D'autre part, le mouvement de péréquation s'amplifie, puisque le Fonds de solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF), qui devait avoir atteint son « niveau de croisière » en 2015 a été augmenté de 20 millions d'euros dans la dernière lecture du texte de loi de Finances à l'Assemblée nationale. De son côté, le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), qui devait être gelé du fait de la création des métropoles – et notamment de la Métropole du Grand Paris (MGP) –, a finalement été augmenté de 220 millions d'euros, pour atteindre un milliard d'euros au titre de l'année 2016.

En ce qui concerne les autres indicateurs, l'inflation devrait rester faible, autour de 1 % environ. Pour ce qui est des conditions de financement, je rappelle que le contexte présente des taux toujours aussi bas pour l'ensemble des collectivités.

Le principal changement, qui impactera très fortement le budget de l'année 2016, concerne la création de la Métropole

du Grand Paris, puisque 50 millions d'euros sont inscrits au budget, en dépenses comme en recettes. Toutefois, si le budget de fonctionnement de la mairie reste le même, cette prise en compte modifie considérablement les ordres de grandeur avec l'exercice précédent.

Concrètement, d'où proviennent ces 50 millions et quels seront les grands changements ? Aujourd'hui, l'État apporte une compensation de la part salaires de 25 millions d'euros à GPSO. Viennent ensuite les flux classiques, avec le paiement des impôts locaux à la Ville et à GPSO, ainsi que le règlement de l'ancienne taxe professionnelle des entreprises à GPSO, transformée en cotisation foncière des entreprises (CFE) et en cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). GPSO reverse ensuite des attributions de compensation et une dotation de solidarité communautaire (solidarité entre les villes et la Communauté d'agglomération) aux villes.

Pour l'année 2016, le schéma devient plus complexe, compte tenu de l'apparition d'un nouvel acteur depuis le 1^{er} janvier, à savoir la Métropole du Grand Paris. Dorénavant, l'État versera les 25 millions d'euros qu'il versait à GPSO à la Ville. De leur côté, les habitants continueront de payer des impôts locaux, uniquement à la Ville de Boulogne-Billancourt et non plus à GPSO. Au total, ces deux postes représentent 50 millions de recettes supplémentaires pour la Ville. S'agissant des entreprises, elles paieront la CFE à GPSO jusqu'en 2021 et la CVAE à la MGP. Dans le même temps, GPSO contribuera aussi au financement de la MGP, via la dotation d'équilibre.

De fait, de nouveaux mouvements se créent. La Ville versera ainsi un fonds de compensation à GPSO, comme toutes les villes du territoire, composé des impôts locaux et de la compensation de la part salaires. En définitive, les 50 millions d'euros rentrés dans le budget ressortiront directement. Je précise que ces nouveaux mouvements ont été sanctuarisés dans le cadre du pacte financier et fiscal, approuvé par le Conseil communautaire et l'ensemble des Conseils municipaux en décembre dernier.

D'autre part, la Ville percevra une dotation de la MGP, puisqu'elle n'en recevra plus de la part de GPSO. Ce montant restera inchangé à 54 millions d'euros. À ce jour, il s'agit d'une opération neutre. Pour autant, nous ne savons pas ce qu'il en sera demain puisque la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de la MGP se réunira à la fin de l'année 2016 pour définir l'ensemble des compétences transférées. Cette commission jugera alors si le montant des transferts de charges entre la Ville et la MGP demeure de 54 millions d'euros. Entre temps, il se pourrait que nous recevions une «dotation de soutien à l'investissement territorial». Pour autant, celle-ci est encore optionnelle.

En définitive, les choses ont considérablement changé entre l'année 2015 et l'année 2016. Jusqu'à présent, les relations étaient directes et il était facile de discuter à huit communes. Dorénavant, la Ville discutera avec la MGP, qui compte 139 communes. Or, nous ne connaissons toujours pas la configuration de la future CLECT, ce qui pour nous reste un facteur d'inquiétudes. Par conséquent, et compte tenu de ces évolutions, il m'est aujourd'hui impossible de vous présenter des projections au-delà de l'année 2016. Je me contenterai donc de vous donner quelques ordres de grandeur sur ce que nous savons à l'heure actuelle, sachant que de nouveaux changements pourront intervenir avec la loi de Finances rectificative.

Parmi les autres interrogations de ce budget, nous ne connaissons les notifications définitives du FSRIF et du FPIC qu'à partir du mois de mai ou de juin prochain. S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, qui devait évoluer au 1^{er} janvier 2016, elle ne sera finalement revue qu'au 1^{er} janvier 2017, puisque le gouvernement a accepté de repousser sa réforme d'un an devant la sagesse des parlementaires. Nous savons simplement que les collectivités considérées comme «riches», c'est-à-dire avec un potentiel fiscal et financier élevé, verront leur dotation globale de fonctionnement (DGF) diminuer fortement.

Enfin, les modalités de prise en charge du FPIC par les EPT ne sont toujours pas définies. En effet, l'un des articles introduits dans le projet de loi de Finances rectificatif de l'année 2015 a été censuré par le Conseil d'État avant promulgation de la loi. Pour l'heure, nous conservons le même mécanisme qu'en 2015. Autrement dit, GPSO prendra à sa charge une très grande partie de l'exonération de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux, au titre de leur contribution au FSRIF. Il restera donc uniquement 2,9 millions d'euros à la charge des villes, sur une enveloppe globale de 28,4 millions d'euros (soit 9 millions d'euros de plus entre les deux exercices). Au passage d'ailleurs, cet exemple illustre le véritable rôle de solidarité entre l'établissement territorial et les communes membres.

J'en viens maintenant aux choses certaines, qui nous permettent de dresser une légère orientation pour les années futures. Tout d'abord, l'impact cumulé des différents prélèvements s'élèvera à 140 millions d'euros, contre 123 millions en 2015. Je précise que nous ne pourrions pas maintenir éternellement cet effort, pas plus que toutes les autres villes les plus aisées et les mieux gérées d'ailleurs, sans diminuer les services à la population ni augmenter les impôts. D'autre part, le graphique que je vous présente ce soir ne prend pas en compte l'ensemble des prélèvements qui s'imposent du fait de l'augmentation des normes. Je n'évoquerai donc pas la réforme des rythmes scolaires ou

Séance du 11 février 2016

les accords Lebranchu, qui ont pesé sur le budget de l'année 2015 et qui continueront de peser sur le budget des années suivantes, considérant que ces dispositifs sont désormais acquis.

De quelle manière le budget de l'année 2016 sera-t-il construit ? Le principale poste de dépenses concernera la masse salariale. Lors du budget primitif 2015, nous vous avons annoncé qu'elle serait maîtrisée à 1,5 % (comparaison de Compte Administratif à Budget Primitif). Finalement, nous avons réussi à la contenir à 0,8 %. Par ailleurs, nous poursuivrons la maîtrise de nos dépenses de gestion courante, puisque nous affichons un objectif de - 5 % en ligne avec le réalisé de 2015 de - 5,5 %. En outre, nous envisageons malheureusement de poursuivre la baisse des subventions aux associations, dans la même ligne qu'en 2015. Je rappelle en effet que les efforts doivent être partagés par tous, aussi bien par les services municipaux que par les associations. De leur côté, les usagers verront une hausse des tarifs de 1 % seulement, pour tenir compte de l'inflation.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, je rappelle que la Ville a perçu 21 millions d'euros de droits de mutation, alors que notre prévision était de 11,5 millions d'euros. Cette forte hausse s'explique notamment par le très important dynamisme du marché de l'immobilier bouloonnais. Pour autant, et même si nous espérons qu'il en sera de même pour l'année 2016, nous avons budgété ce poste à 14,5 millions d'euros, ce qui correspond au niveau enregistré au compte administratif de l'année 2014. Au final, nous prévoyons tout de même des recettes réelles de fonctionnement en baisse de 2,9 %, du fait de l'augmentation du FSRIF et de la baisse de la DGF. C'est d'ailleurs la première fois que nous annonçons une baisse aussi forte, et ce pour des raisons totalement exogènes à la Ville.

D'autre part, nous prévoyons de poursuivre notre politique d'investissements, avec la réalisation des travaux sur le stade Le Gallo et la réhabilitation de l'école Billancourt. Nous avons réussi à diminuer l'endettement de 100 000 euros cette année, mais nous prévoyons une augmentation de celui-ci de 11,4 millions d'euros en 2016. Pour autant, nous envisageons de maintenir notre épargne consolidée à hauteur de 21 millions d'euros. Enfin, notre capacité de désendettement restera largement inférieure aux douze ans prudentiels à ne pas dépasser, puisque nous l'estimons à 8,5 ans. A ce titre d'ailleurs, je rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) de l'année 2015 présentait une capacité de désendettement au-delà de neuf ans, alors qu'au final, le compte administratif affichait 5,3 ans.

En somme, ce débat d'orientations budgétaires vous est présenté dans un contexte très incertain. Cela signifie que

les données présentées ce soir sont susceptibles d'évoluer considérablement. Ce document reflète donc la meilleure vision dont nous disposons aujourd'hui avec les éléments que nous connaissons.

M. MOUGIN : Merci Madame LAVARDE-BOËDA. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande le détail des PPI. Il est répondu que les dépenses de l'année 2016 comprennent notamment 15 millions d'euros pour le stade Le Gallo, 4,4 millions d'euros pour l'école Billancourt et 5,4 millions d'euros pour une acquisition rue de Solferino. Le groupe *La Ville Citoyenne* demande la raison de cette acquisition. Il lui est répondu que la Ville envisage depuis déjà plusieurs années un réaménagement urbain de cet îlot.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande s'il existe des prévisions sur les budgets annexes, notamment sur celui de Seguin-Rives de Seine. Il demande à ce titre quels seront les versements pour les équipements publics en 2016. Il est rappelé que la déclinaison opération par opération est présentée dans le cadre du budget primitif. Il est cependant indiqué que l'année 2016 marque la fin de la participation financière de la Ville au titre de la convention d'aménagement. 2,6 millions seront ainsi versés par le budget annexe à la SPL. Enfin, les données sur l'évolution de l'endettement consolidé permettent de voir que la croissance de l'encours du budget annexe sera limitée.

Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si la suppression des fonds de concours au niveau du territoire aura une incidence pour la construction de la passerelle. Il est répondu que le financement de l'aménagement de l'Île Seguin ne doit pas être porté par la seule ville de Boulogne-Billancourt et que des négociations sont actuellement en cours auprès d'autres acteurs institutionnels notamment. La Commission prend acte du DOB.

M. MOUGIN : Merci. Le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GUIBERT, Monsieur GABORIT.

M. GUIBERT : Chers collègues. Merci Madame LAVARDE-BOËDA pour ces précisions. Mon intervention sera très courte et portera sur des points de forme. La page n°4 du document fait état de la *double peine infligée aux collectivités territoriales* et la page n° 29 d'un *matraquage financier*. De fait, je me demande où nous sommes ? Sommes-nous en train de lire *L'Humanité* ou *Le Figaro*, ou un document censé être sérieux et adulte. Quel aveu de faiblesse d'écrire de tels termes ! Nous sommes à la limite de Caliméro : *Personne ne m'aime, tout le monde m'en veut*. Ces phrases sont très

dévalorisantes pour celles et ceux qui font des efforts et qui fonctionnent depuis maintenant deux ans avec un budget réduit.

Je pense qu'il est nécessaire de maîtriser sa plume et ses émotions, surtout en de telles circonstances. Il ne sert à rien de céder à une forme de populisme élitiste, en affirmant que tous les malheurs du monde s'accablent sur les collectivités territoriales, d'autant plus que les pages 7 à 9 rappellent les bons résultats obtenus par le Gouvernement depuis 2012 en matière de réduction des déficits publics. Ma requête est donc la suivante : je vous demande de réécrire ces termes et qu'ils soient changés par : *La participation de la Ville à l'effort national de redressement des comptes publics*, au lieu de parler de *double peine* ou de *matraquage financier*. Je n'aurai en effet pas la cruauté de rappeler d'où provenait l'aggravement de la dette de l'État et de nos comptes publics. Merci.

M. GABORIT : Je m'associe totalement aux propos de Monsieur GUIBERT, car je crois qu'il faut aborder ce type de débat avec sérénité. Je rappelle en effet qu'il s'agit d'un document prévisionnel et que ce débat ne fait que donner les grandes orientations, en vue du véritable débat sur le budget primitif.

Je ne prendrai qu'un seul exemple pour illustrer cette vision prévisionnelle, au moins sur le moyen terme, avec le couple indissociable stabilité fiscale – niveau des investissements. D'ailleurs, le document mentionne qu'il est possible d'assurer à la fois la stabilité fiscale, tout en conservant un haut niveau d'investissements. Ce principe risque vraisemblablement d'être vrai pour cet exercice – et je remercie Madame LAVARDE-BOËDA de nous avoir donné les explications concernant les investissements projetés en commission. Pour autant, en sera-t-il de même aussi pour les exercices suivants ? En d'autres termes, peut-on envisager de maintenir un haut niveau d'investissement sans augmenter les impôts ou sans avoir un recours à l'emprunt plus important que celui de cette année ? Je rappelle en effet que le recours à l'emprunt n'est pas nécessairement une mauvaise chose dès lors qu'il finance des investissements rapportant à la collectivité. Il n'est donc pas l'indice d'une mauvaise gestion.

Personnellement, je trouve cet exercice déséquilibré. Certes, il s'agit d'un document de qualité. Cependant, les hypothèses réelles ne sont abordées qu'à la page 30, pour un dossier de 39 pages. En clair, les trente premières pages ne font que « chauffer le paysage » – pardonnez-moi cette expression. Ce support évoque en effet des sujets que nous connaissons déjà, tels que la politique de la Banque Centrale Européenne (BCE) ou encore le niveau historiquement bas des taux d'intérêt. De

plus, je constate une certaine redondance sur le thème *l'État nous étouffe* ou sur le fait que nous serions *victimes d'une agression sur nos ressources*. Il est dit également que l'État nous *ponctionne des crédits supplémentaires au titre de la solidarité*, ce qui par conséquent ne fait que détériorer les comptes. Je pense que le problème n'est pas là. Il s'agirait plutôt de savoir si ces exercices sont justifiés compte tenu d'une conjoncture nationale qui concerne tout le monde (État et collectivités territoriales). Or, le rôle d'un débat politique est justement de poser cette question, tout en dépassant le stade de la frustration. Certes, il est agaçant de devoir subir une baisse des dotations, tout comme il est agaçant de demander davantage à une commune – qui n'est pas si mal gérée que cela – au titre de la solidarité.

La véritable frustration est de savoir si la population est ou non pénalisée. Je pose donc la question suivante : l'effort financier qui nous est demandé est-il nécessaire ? Si tel n'était pas le cas, cela constituerait une horrible agression sans justification de la part du Gouvernement. Bien évidemment, la réponse est oui l'effort demandé est justifié. Pourquoi ? Parce que les déficits se sont creusés de manière abyssale. D'ailleurs, la seule présidence de Monsieur Sarkozy représente à elle seule 600 milliards sur les 2 000 milliards d'euros actuels de dette. Ce dernier n'a pas regardé les comptes et a tenu à faire des gestes en défiscalisant les heures supplémentaires ou en allégeant la fiscalité sur les ménages les plus aisés. Au final, la France a creusé considérablement sa dette. Je précise que cette dette ne date pas d'hier, puisque Monsieur Chirac avait développé toute une campagne sur le thème « rendez l'argent », lorsque le gouvernement de Monsieur Jospin avait perçu plus d'impôts que prévu. Or, ce même gouvernement cherchait précisément à réduire la dette, afin que l'État perçoive le bénéfice de cette réduction les années suivantes. Il faut noter que les taux d'intérêt étaient plus élevés à l'époque. En clair, cette campagne a obligé Monsieur Jospin à prendre certaines mesures, dont l'abaissement d'un point de la TVA, sous la pression du Président Chirac, alors qu'il aurait mieux valu rembourser la dette du pays.

Autre question, les solidarités entre les communes sont-elles aussi nécessaires ? Bien évidemment, la réponse est oui. D'ailleurs, un récent ouvrage sur les banlieues, écrit par des sociologues, nous explique que l'égoïsme des populations aisées a conduit les quartiers à se détériorer, bien avant même les grandes vagues d'immigration. Le terrain était dès lors préparé pour que ces grandes vagues, constituées de personnes de conditions modestes, viennent amplifier le problème. Je pense que cet égoïsme est bien réel, car d'un côté il existe des zones où la vie est agréable – comme la nôtre par exemple – et de l'autre des zones où la misère ne cesse de grandir. Autrement dit, on a laissé se développer des ghettos de pauvreté, et la collectivité nationale dans

son ensemble en est responsable. Or aujourd'hui, nous ne pouvons plus nous comporter comme si ce problème n'existait pas. La solidarité est de fait d'autant plus nécessaire qu'elle participe à la stabilité générale. Elle est d'autant plus utile que les gouvernements de droite comme de gauche ont mis en place des instruments de redistribution. Ainsi, la gauche a créé le FSRIF et la droite a créé le FPIC.

De fait, l'ampleur n'est-elle pas exagérée et le calendrier est-il le bon ? L'ampleur est indiquée dans votre document. Elle s'élève à 50 milliards d'euros, dont 11 milliards pour les collectivités territoriales. Ce montant ne paraît pas déséquilibré compte tenu du rapport entre ces budgets. S'agissant du calendrier, il faut ne pas assécher le pouvoir d'achat, ni ralentir la consommation, mais il faut aussi soutenir l'investissement, qui repose en grande partie sur les collectivités territoriales.

Enfin, s'ajoute à cela la pression européenne. Il paraissait donc normal d'avoir un temps dans lequel l'effort était très grand, pour relâcher ensuite la pression. C'est en tout cas ce qui se passe au niveau de l'État. En effet, comme les impôts des ménages ont été réduits, la pression fiscale est moindre, alors même que nous assistons à un début de reprise. Dès lors, les collectivités territoriales doivent être sérieuses. Par exemple, la Cour des comptes a demandé la suppression de la piste de ski indoor à Thionville. Je suis d'accord avec elle, car ce type d'équipement coûte un argent monstrueux, tant en construction qu'en gestion. Il faut donc limiter ce genre de structures et orienter les investissements vers ce qui est nécessaire, notamment la construction de logements – y compris dans notre ville.

En définitive, je ne pense pas que nous soyons dans une situation préoccupante. En revanche, nous sommes dans une situation difficile qui nécessite de la rigueur. Mais, nous devons rester optimistes. A ce propos, d'ailleurs, j'entendais récemment un adjoint au maire d'Issy-les-Moulineaux, plutôt modéré sur le plan politique, déclarer que nous n'étions pas si malheureux que cela au sein de l'Agglomération. Il décrivait un contexte de vie agréable, avec des services de qualité. C'est pour cette raison que nous devons penser aux personnes en difficulté. Voilà la réalité. Il faut arrêter de s'arracher les cheveux en criant que l'État nous assassine tous les jours. Nous devons participer à l'effort général en demandant simplement à l'État de nous donner des règles du jeu très claires, ce qui, je le reconnais, n'est pas tout à fait le cas avec la Métropole du Grand Paris. Toutefois, je pense que nous arriverons à limer les aspérités après un ou deux ans de pratique. Merci.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? (Il n'y en a pas). Je vais donc vous répondre avant de céder la parole à Madame Lavarde-Boëda.

S'agissant de ce qui est dit dans le rapport, sur l'inflation des prélèvements de l'État, il faut tout de même rappeler que la part des déficits due aux collectivités locales s'élève seulement à 9 % dans notre pays. Or, comme l'État n'arrive plus à mobiliser suffisamment de ressources pour combler ses propres déficits, il sollicite les collectivités locales pour réaliser des efforts sans précédent. Il nous demande notamment de réduire les dépenses de manière drastique lorsque cela est possible – ce qui est le cas à Boulogne-Billancourt et à GPSO. Je rappelle que cette mesure a abouti à réduire de moitié les investissements de GPSO l'année dernière. D'ailleurs, le BTP a perdu 40 000 emplois en 2015, rien qu'en Île-de-France, du seul fait du désinvestissement des collectivités locales. Certes, nous ne sommes pas si malheureux que cela et nous arrivons quand même à « boutiquer » nos budgets grâce à Madame Lavarde-Boëda.

Nous réussissons aussi à investir et à ne pas augmenter les impôts, contrairement à d'autres collectivités. Pour autant, nous risquons un jour ou l'autre d'arriver en bout de course, si l'État continue de nous pousser ainsi sans regarder les conséquences sur la vie des collectivités locales. Il se pourrait même que nous nous retrouvions dans une situation qui nous obligerait à augmenter les impôts. Cependant, comme notre philosophie politique consiste à dire que l'impôt ne doit pas être le supplétif de la dépense mal maîtrisée, cette façon de nous pousser nous déplaît fortement. C'est pourquoi nous nous attachons sans cesse à la maîtrise de nos dépenses.

On nous dit que Boulogne-Billancourt est une ville riche. Cela ne veut rien dire. Nous bénéficions simplement d'un potentiel fiscal élevé, ce qui est différent. D'ailleurs, les Boulonnais contribuent très largement à la solidarité et à l'entretien du pays, via l'impôt, puisqu'ils sont de plus en plus ponctionnés. Néanmoins, cet argent est prélevé sans le dire, car si la taxe d'habitation reste la même, ses recettes ne servent plus l'intérêt des habitants. Bref, la solidarité est effectivement nécessaire pour les communes les plus en difficulté et personne ne peut dire raisonnablement qu'il est contre toute forme de solidarité. Toutefois, nous commençons à atteindre les limites.

J'ai en mémoire l'intervention d'une élue du Conseil métropolitain du Grand Paris qui, lors de la réunion de préfiguration du mois de décembre dernier, protestait avec véhémence contre ces prélèvements successifs effectués sans aucune visibilité. Elle affirmait en effet que l'argent était prélevé sans savoir véritablement à qui il est distribué, et ce sans aucun contrôle. Cette élue protestait même contre le législateur, déclarant que ce dernier ne faisait pas confiance aux collectivités locales en matière de solidarité et qu'en plus, il les empêchait d'envisager des budgets avec sérénité et de réaliser des prévisions à moyen terme. Je vous mets au défi

de trouver qui était cette élue locale protestant contre ses amis de la gauche. Il s'agissait de Madame Anne Hidalgo, qui n'en pouvait plus des prélèvements qu'elle subissait. Je rappelle à ce titre que la Ville de Paris subit un prélèvement de 60 millions d'euros, alors que celui de Boulogne-Billancourt s'élève à 9 millions d'euros.

Tout le monde peut recevoir des leçons en matière de déficit budgétaire au niveau national car les budgets sont tous déficitaires depuis 1981. Le dernier budget national en équilibre date effectivement du gouvernement Barre. Il n'y en a eu aucun autre depuis, de droite comme de gauche. Nous sommes tous d'accord sur ce point. La crise de 2008 est ensuite venue aggraver le déficit et le pays a connu des augmentations d'impôts sans précédent pour les classes moyennes – même si l'actuel Gouvernement est revenu sur ces hausses. Pour autant, nous ne sommes toujours pas revenus au seuil de 2012 et on demande aujourd'hui aux collectivités (sans nous le dire) de prélever l'impôt pour le compte de l'État. Cette situation nous déplaît et nous faisons tous des efforts pour amortir le choc. Madame Lavarde-Boëda.

Mme LAVARDE-BOËDA : Je prends à témoin notre assemblée. Monsieur Gaborit pense comme moi que le recours à l'endettement n'est pas nécessairement une mauvaise chose, s'il sert à financer des investissements et à augmenter notre patrimoine. Chacun saura donc se souvenir de ces mots si l'endettement augmente un jour.

M. MOUGIN : Merci. Je vous demande de prendre acte de ce rapport.

Le Conseil municipal prend acte de ce rapport.

8. DEMANDES DE SUBVENTIONS - PRÉVENTION - SÉCURITÉ - POLITIQUE DE LA VILLE - CULTURE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS ET DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire adjoint, rapporteur

Il s'agit d'autoriser le Maire à signer différentes demandes de subventions. Certaines concernent la politique de Prévention et de Sécurité, et d'autres la Culture, notamment pour le fonctionnement des équipements municipaux (musées, bibliothèques).

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire adjoint, rapporteur

Chers collègues, cette délibération comporte six points. Le premier porte sur l'actualisation des effectifs. 23 postes budgétaires sont concernés. Le second a trait au renouvellement de contrat de trois agents. Le troisième point porte sur la mise à disposition d'un adjoint administratif de 2^e classe auprès du Comité des œuvres sociales (COS).

Concernant le point n°4, il vous est proposé d'adhérer au service «secrétariat de la commission de réforme interdépartementale» du CIG de la Petite Couronne d'Île-de-France. Ce secrétariat était effectué auparavant par la DDCS, qui l'a confié au CIG. Il y a donc lieu de conventionner avec le CIG. Le point n°5 concerne quant à lui l'indemnité représentative de logement allouée pour 2015 aux instituteurs non logés. Le montant de cette indemnité est fixé par le Préfet, qui propose de maintenir pour 2015 le même taux qu'en 2014. Enfin, suite à l'installation du Conseil de territoire de GPSO, le dernier point vous propose de fixer des indemnités des fonctions du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux. Ces dernières sont allouées selon les pourcentages indiqués dans la délibération.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.

10. CENTRE SOCIAL DE BOULOGNE-BILLANCOURT AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE

Mme Marie-Laure GODIN, Maire adjoint, rapporteur

La présente délibération a pour objet l'approbation de la convention d'objectifs et de financement entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la ville de Boulogne-Billancourt pour définir les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service «Centre social – animation globale et coordination – animation collective famille» pour le centre social de Boulogne-Billancourt sis 121 allée du Forum.

Au cours de l'année 2015, en liaison avec le centre social, un diagnostic a été réalisé associant les partenaires locaux, les adhérents et représentants des habitants de trois quartiers prioritaires, très différents par leur taille, leur composition sociologique et leur rapport avec leur environnement immédiat. Ce diagnostic partenarial, complété par des analyses de différentes sources d'information et des réunions, a fait valoir des atouts. Il a également permis de recenser les difficultés et les dysfonctionnements en termes de lien social et du vivre ensemble notamment.

Ces éléments ont conduit l'équipe du centre social à écrire un nouveau projet social pour la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018. Après l'étude de ce projet social, la commission d'Action sociale de la CAF des Hauts-de-Seine a décidé, lors de sa réunion du 29 juin 2015, de renouveler l'agrément centre social, animation globale et coordination, et animation collective familles pour le centre social de Boulogne-Billancourt. Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention pour une durée de trois ans.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. PARTICIPATION DE LA VILLE AUX DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIVÉES POUR L'ANNÉE 2016 - CONVENTION DE PARTICIPATION AU PROJET SCIENTIFIQUE DU LYCÉE NOTRE-DAME DE BOULOGNE

M. Pascal LOUAP, Maire adjoint, rapporteur

Chers collègues, cette délibération comporte deux points. Le premier vous propose de reconduire la participation de la commune, pour l'année 2016, aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat du premier degré et des établissements spécialisés hôpitaux de jour conventionnés avec l'Education nationale, selon les mêmes conditions et les mêmes forfaits par élève que ceux fixés en 2015. Le deuxième point vous propose d'autoriser le Maire à signer une convention avec le lycée Notre-Dame pour participer au financement du projet scientifique *les ateliers de la radioprotection* des élèves de terminale S. Il s'agit de la neuvième édition de cette initiative. La Ville s'engage ainsi à prendre en charge les frais de transports liés au rassemblement à Bastia, pour un montant maximum de 3 363 euros. Je vous invite donc à délibérer sur ces deux propositions. Je vous remercie.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Le groupe *La Ville Citoyennes* interroge sur le fait que la subvention proposée en faveur des dépenses de fonctionnement des écoles privées ne subisse aucune baisse au titre de l'année 2016, alors que les associations boulonnaises devront intégrer sur la même période une diminution de leur dotation à hauteur de 5 %. Il a été répondu par Monsieur Louap que la commune se conforme dans ce cas précis aux dispositions édictées par la loi Debré de 1959, qui prévoit un alignement du montant des dépenses réalisées en faveur d'un élève du privé avec le coût d'un élève scolarisé dans un établissement public. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Abstention du groupe *La Ville Citoyenne*. Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS-DE-SEINE - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE LE SIGNER

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Bonsoir à tous. Je rappelle que le renouvellement de ce contrat comprend deux volets. Le premier concerne l'Enfance et prend en compte le financement par la CAF de plus de 800 berceaux, dont 222 sur la période 2015-2018, dans les lieux suivants :

- Crèche collective sur l'îlot A4, rue Yves-Kermen (60 berceaux) ;
- Le multi-accueil Niox Château, 168 rue de Paris, (22 berceaux) ;
- Crèche collective (60 berceaux) et multi-accueil sur l'îlot B5, rue Marcel Bontemps (20 berceaux) ;
- Crèche collective Galliéni-Bellevue, rue Galliéni (60 berceaux).

Les financements prévisionnels attendus sur ce nouveau contrat Enfance Jeunesse concernant la partie Enfance sont estimés à 4 770 414,14 euros sur la période 2015-2018.

Le deuxième volet concerne l'école du Numérique, qui verra prochainement le jour sur l'îlot M, puisque la livraison est prévue pour le début de l'année 2018, avec probablement une rentrée « hors les murs » en septembre 2017. Ce groupe scolaire de 18 classes comprendra sept classes maternelles, onze classes élémentaires, un gymnase, deux centres de loisirs et deux salles de restauration. En parallèle, un plan du Numérique et du Digital sera développé pour l'ensemble des écoles boulonnaises, avec la mise en place de tableaux et de tablettes numériques.

La deuxième partie de ce deuxième volet concerne la poursuite du dispositif Jeunesse, avec la création de mini-séjours au château de Benais durant les vacances scolaires (printemps, été). Cette mesure offrira un accueil adapté aux enfants âgés de 3 à 6 ans et de 6 à 12 ans pour leur permettre de découvrir une expérience de vie en collectivité à la campagne. Enfin, nous continuerons de développer l'accession au BAFA par le biais du Bureau Information Jeunesse (BIJ), pour les jeunes souhaitant devenir animateurs.

Les financements prévisionnels attendus au travers de ce

nouveau contrat enfance jeunesse sur la partie Jeunesse sont estimés à 204 613,80 euros sur la période 2015-2018.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT, LA SOCIÉTÉ ROCHE, LE CINÉMA PATHÉ DE BOULOGNE-BILLANCOURT, L'OTBB ET L'ADK92 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Cette convention de partenariat porte sur le dépistage du cancer colorectal. Elle lie la ville de Boulogne-Billancourt, la société Roche, le cinéma Pathé – avec qui nous avons déjà noué des conventions de partenariat, notamment avec les centres de loisirs pour le festival du court-métrage –, l'Office de tourisme de Boulogne-Billancourt (OTBB) et l'ADK92, association des Hauts-de-Seine qui porte déjà des actions de santé publique pour le dépistage du cancer du sein. Je rappelle d'ailleurs que la mairie avait été illuminée en rose à l'automne dernier et que le bâtiment sera cette fois-ci éclairé de bleu dès le mois de mars prochain. J'ajoute que ce dépistage est très important à partir de 50 ans, puisque le cancer colorectal est l'un des cancers les plus courants en France. C'est pourquoi je vous propose d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. MOUGIN : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous propose de passer au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

M. MOUGIN : Merci. Je vous propose à présent de passer aux questions orales.

**Question orale de Monsieur Vincent GUIBERT,
Conseiller municipal du groupe La Ville Citoyenne**

Monsieur le Maire, chers collègues,

Une pépinière d'entreprises (ou hôtel d'entreprises) est une structure destinée à faciliter la création et le développement d'entreprises en leur apportant un soutien technique et financier, ainsi que des conseils et des services aux porteurs de projets. Ces services consistent le plus souvent à proposer des bureaux, parfois des locaux d'activités ou de stockage, des services logistiques mutualisés (accueil, salles de réunions, courrier...) et des services d'accompagnement (conseils, formation, intégration dans les réseaux économiques...). Soutenues par des acteurs publics, elles appliquent une tarification avantageuse pour une période limitée (en général à cinq ans maximum).

Dans votre programme *Ensemble poursuivons notre élan* en fin de page 5, vous promettez de créer une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'économie numérique. Rappelons, en référence à la définition que j'ai indiquée précédemment, qu'une pépinière d'entreprise n'est pas une structure de coworking type Kwerk (route de la Reine), ni un incubateur privé, tel que celui installé dans les locaux de l'ESSCA et qui existe depuis bien longtemps, ces deux entités étant par ailleurs fort estimables. Ce n'est pas non plus un « accélérateur de croissance » tel que celui dont peut s'honorer la ville de Sèvres.

La pépinière d'entreprise marque l'engagement et le soutien de l'acteur public envers les jeunes entreprises. C'est par exemple le cas de celle située à Issy-les-Moulineaux, qui ne désempt pas, ou de la Silver Vallée implantée à Ivry-sur-Seine. Des structures mixtes existent également dans le cadre d'opérations de mécénat d'entreprise ou autres.

Notre commune a vocation à se distinguer, non seulement par son histoire et son potentiel culturel, mais aussi par sa vitalité économique. Cette vitalité se traduit, vous ne manquez pas de le souligner, par la présence sur le sol de notre ville de sièges sociaux de nombreuses grandes entreprises et de multiples TPE, PME ou ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire).

De nombreux jeunes, ou moins jeunes Boulonnais, sont porteurs de projets de création et sont obligés de "s'exiler"

dans les pépinières parisiennes, situées en général au nord-est de la capitale, à près d'une heure de transports en commun de Boulogne-Billancourt. Une pépinière d'entreprise située dans notre ville répondrait à leurs attentes, leur permettrait de consacrer deux heures de plus chaque jour à leur projet, et dynamiserait notoirement l'image de notre cité. Le numérique ou l'une de ses déclinaisons : e-santé, culture, relation-citoyen pour ne citer que quelques exemples, en serait un excellent thème.

D'où notre question aujourd'hui : *Quand allez-vous engager la création d'une pépinière d'entreprises spécialisées dans l'économie numérique, telle que mentionnée dans votre projet électoral de 2014 ?* Je vous remercie.

Réponse de Monsieur Jean-Claude MARQUEZ à la question orale posée par Monsieur Vincent GUIBERT, Conseiller municipal

Cher collègue,

L'émergence d'un nouveau modèle économique s'appuyant sur le numérique, dès 2008, a conduit à une remise en question profonde des modes de travail : télétravail, nomadisme, espaces collaboratifs synonymes d'échanges et de commerce.

Depuis 2014, nous avons assisté sur la Ville à la création et l'implantation de nouveaux espaces collaboratifs qui correspondent aux nouveaux modes de travail (Kwerk, Le Trèfle Business Center, Nextdoor/Bouygues Immobilier, La Quinta...) et à la façon dont les entreprises "consomment" du bureau aujourd'hui.

Ces espaces nouvelles génération viennent compléter l'offre privée plus traditionnelle que l'on appelle les « Centre d'affaires », qui sont nombreux à Boulogne-Billancourt et sur GPSO, signe du dynamisme économique de notre territoire.

Il s'agit donc pour la Ville de créer un espace qui soit complémentaire, et non concurrent à l'offre du secteur privé, et qui soit également pérenne, puisque il faut réussir à anticiper les évolutions du monde du travail et "L'ubérisation" de l'économie.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire et son équipe portent un projet de réalisation d'une pépinière d'entreprise dans le quartier du Pont-de-Sèvres actuellement en cours. Notre programme ne faisait pas référence à un quartier en particulier mais le choix de ce lieu permet de donner une dimension d'économie sociale à ce projet et d'agir pour un quartier moins équipé que d'autres en matière d'espaces de travail collaboratif. À ce stade, Paris Habitat maîtrise le calendrier et envisage une fin de réhabilitation des locaux mi-2017.

L'initiative publique de soutien aux jeunes entreprises n'est pas absente puisque SOEE et SO Digital (via le Booster) apportent au quotidien leur expertise en matière de développement économique, de conseils RH, d'aide à l'implantation ou encore de mise en réseaux.

On peut néanmoins s'interroger sur l'avenir des pépinières d'entreprises car celles-ci sont soumises à la raréfaction des fonds publics, obligeant de fait les structures publiques à revoir leurs investissements et à faire porter davantage l'effort financier sur les entreprises hébergées (ce qui va à l'encontre de la philosophie de ces espaces d'accueil et de soutien à la jeune entreprise).

La "révolution numérique" accélère le processus de déspecialisation des pépinières d'entreprises - aujourd'hui, majoritairement généralistes (car modèle apparu bien avant ce changement de modèle économique).

La Ville ne doit pas se substituer à l'initiative privée mais offrir un environnement économique propice à l'émergence et au succès de ses entreprises : sur ce dernier point, l'attractivité de Boulogne-Billancourt, tant auprès des grands groupes que des start-up n'est plus à prouver. Enfin, la Municipalité est soucieuse de rentabiliser et optimiser chaque denier public, dans un contexte national qui exige des collectivités locales rigueur budgétaire et responsabilité.

Question orale de Madame Judith SHAN, Conseillère municipale du groupe *La Ville Citoyenne*

Monsieur le Maire, Chers collègues,

Suite à des accidents de la vie, il arrive que des Boulonnais privés de domicile fassent la demande d'une domiciliation au CCAS. Cela leur permet, par exemple, de rester inscrits à Pôle Emploi ou de pouvoir percevoir l'aide sociale relative à leur situation et à laquelle ils ont droit.

Depuis quelque temps, les notifications des décisions prises par le CCAS dans ce domaine ne se font plus par écrit mais par simple information orale, lorsque les demandeurs inquiets viennent prendre des nouvelles de l'état d'avancement de leur dossier. Or, tout refus en matière de domiciliation doit être motivé.

Par ailleurs, aucun justificatif du dépôt de la demande n'étant remis à nos administrés, ils ne peuvent donc faire état d'aucune date pour tout recours gracieux qu'ils souhaiteraient faire.

Pourriez-vous me dire quels textes et articles du code des Relations entre le public et les administrations, entré en vigueur le 01/01/2016, vous appliquez en tant que Président du CCAS pour notifier les actes administratifs ? Je vous remercie.

Réponse de Madame de BEUVAL à la question orale posée par Madame Judith SHAN

Chère Collègue,

Dans un contexte général des politiques publiques relatives à l'action sociale complexe, l'année 2015 aura été une année transitoire nécessaire à une mise à plat des actions du Centre communal d'action sociale.

En effet, le Centre communal d'action sociale doit s'adapter à un environnement institutionnel et sociétal en pleine évolution : baisse des dotations de l'État, des réorganisations territoriales annoncées (loi Notré, création de la Métropole, et futur transfert de la compétence Action sociale au territoire sur décision du gouvernement...) et une progression de la dépendance liée à l'âge, au handicap et aux fragilités sociales.

La domiciliation a ainsi fait l'objet, au même titre que les autres dispositifs mis en œuvre par le CCAS d'une étude approfondie.

Dans la droite lignée de l'article L.264-8 du Code de l'action sociale et des familles, qui prévoit l'obligation pour le CCAS de s'assurer que la personne qui élit domicile est bien sans domicile, les préconisations de l'audit vont dans le sens d'une nouvelle procédure, avec une évaluation menée par un travailleur social diplômé. Cette nouvelle procédure va donc bien dans le sens du Code de l'Action sociale et des Familles et ainsi, des responsabilités qui incombent au CCAS.

Le recrutement de ce travailleur social est en cours de finalisation.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'élection de domicile telle que prévues aux articles L 264-1 et L 264-2 du Code de l'Action sociale et des Familles fait exception à l'application du principe «silence vaut acceptation» (Cf. décret n°2015-1461 du 10 novembre 2015 relatif aux exceptions à l'application du principe «silence vaut acceptation» ainsi qu'aux exceptions au délai de deux mois de naissance des décisions implicites pour les actes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics sur le fondement du II de l'article 21 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations) et que le CCAS établit des attestations aux personnes domiciliées à leur demande, mentionnant l'échéance à venir de leur

Séance du 11 février 2016

domiciliation et la date de leur demande de renouvellement, afin qu'il n'y ait pas de rupture de droits.

Enfin, l'article L 232-4 du Code des Relations entre le public et l'administration dispose qu'*une décision implicite intervenue dans les cas où la décision explicite aurait dû être motivée n'est pas illégale du fait qu'elle n'est pas assortie de cette motivation.*

M. MOUGIN : Merci. L'ordre du jour est épuisé. Il me reste encore deux annonces à vous faire. Premièrement, vous savez que la Ville soutien Stéphane LE DIRAISON dans son aventure du Vendée Globe. Il s'est adressé à un site de crowdfunding, dénommé Fosburit.com, pour faire financer son projet. A 16 heures aujourd'hui, il manquait 34 participations de 10 euros pour qu'il passe une étape supérieure durant les treize prochains jours. Je vous invite donc à participer à cette opération ou à faire participer vos proches à ce financement. Deuxièmement, je vous rappelle que le prochain Conseil municipal aura lieu le 7 avril prochain. Merci de votre attention et bonne soirée.

Monsieur MOUGIN lève la séance à 20h49.